

## L'ADAPT et les Départementales 2015 : 14 Propositions pour les candidats

1. Changer le regard en développant des actions de sensibilisation dans le département et en poursuivant à l'école de vos communes,
2. Favoriser la vie dans le département et la cité en abordant dès que possible les questions du handicap dans les délibérations du Conseil Départemental,
3. Renforcer l'articulation entre les Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS),
4. Faciliter l'accès à l'information et aux démarches administratives des personnes handicapées en s'assurant que les politiques du Conseil Départemental trouvent bien leur déclinaison dans les communes et notamment pour les départements ruraux ou l'isolement est facteur supplémentaire d'exclusion,
5. Soutenir une politique départementale de l'accès au logement,
6. Favoriser la scolarisation des enfants et des jeunes en situation de handicap
7. Faciliter l'accès des enfants et des jeunes en situation de handicap à la vie périscolaire en leur faisant profiter des dynamiques départementales
8. Organiser des rendez-vous et des actions pour sensibiliser les entreprises du département aux compétences des professionnels en situation de handicap, et en étant partie prenante de la Semaine pour l'Emploi des Personnes Handicapées au mois de novembre,
9. Favoriser l'embaucher des personnes handicapées pour leurs compétences professionnelles au sein du Conseil Départemental,
10. Soutenir les comités des réussites de L'ADAPT, dans chaque département afin de favoriser la rencontre entre des bénévoles et le citoyen handicapé autour de thème favorisant le vivre ensemble,
11. Favoriser les initiatives départementales culturelles, sportives et associatives développant un volet inclusif à destination des personnes handicapées,
12. Favoriser l'implantation de dispositifs d'accompagnements de proximité au travers de la politique foncière départementale,
13. Assurer pour les personnes handicapées les accessibilités au bâti et les transports en commun, notamment dans les communes rurales,
14. Assurer une politique départementale d'accompagnement des personnes handicapées âgées afin d'éviter les ruptures de vie,